

# SOHO - Tarif Socio-hôtelier Procédure tarifaire 2022

Direction de l'hébergement et  
l'accompagnement (DIRHEB)

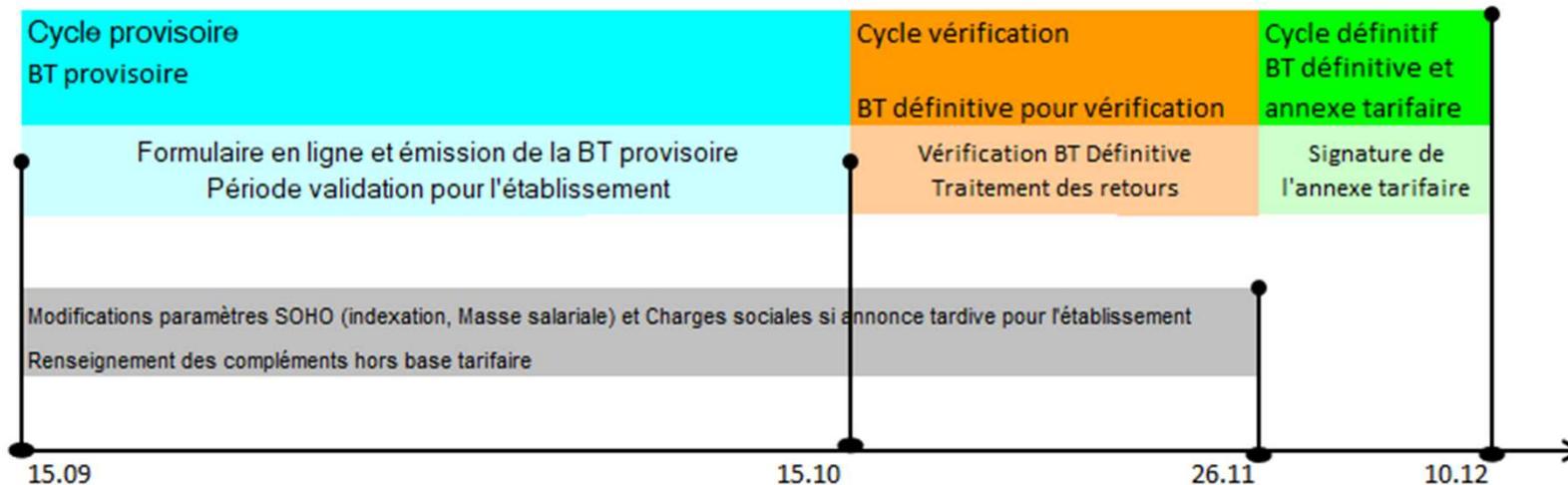
DGCS

Septembre 2021

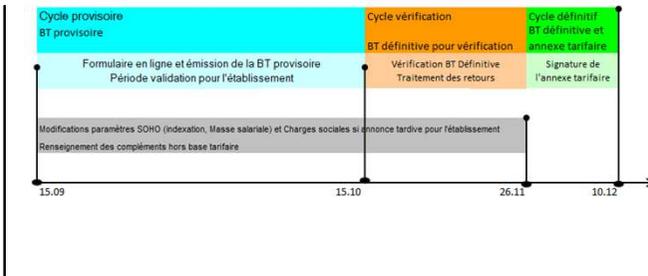
# Plan

- # Déroulement et calendrier
- # Support métier et technique: vos interlocuteurs
- # Procédure tarifaire: les cycles
- # Précisions: Charges sociales
- # Précisions: Compléments (hors) base tarifaire
- # Portail: Outil tarifaire

# Déroulement et calendrier: Cycle provisoire



15.09	Lancement de la procédure tarifaire 2022 et ouverture de l'outil aux établissements	DIRHEB / FHVi
15.09-15.10	Information à renseigner par les EMS/EPSM/HNM/PPS/Division C dans le formulaire en ligne	Etablissements
Dès 16.10	Fin du cycle provisoire. Le formulaire en ligne figé, les données transmises sont considérées validées par l'établissement	

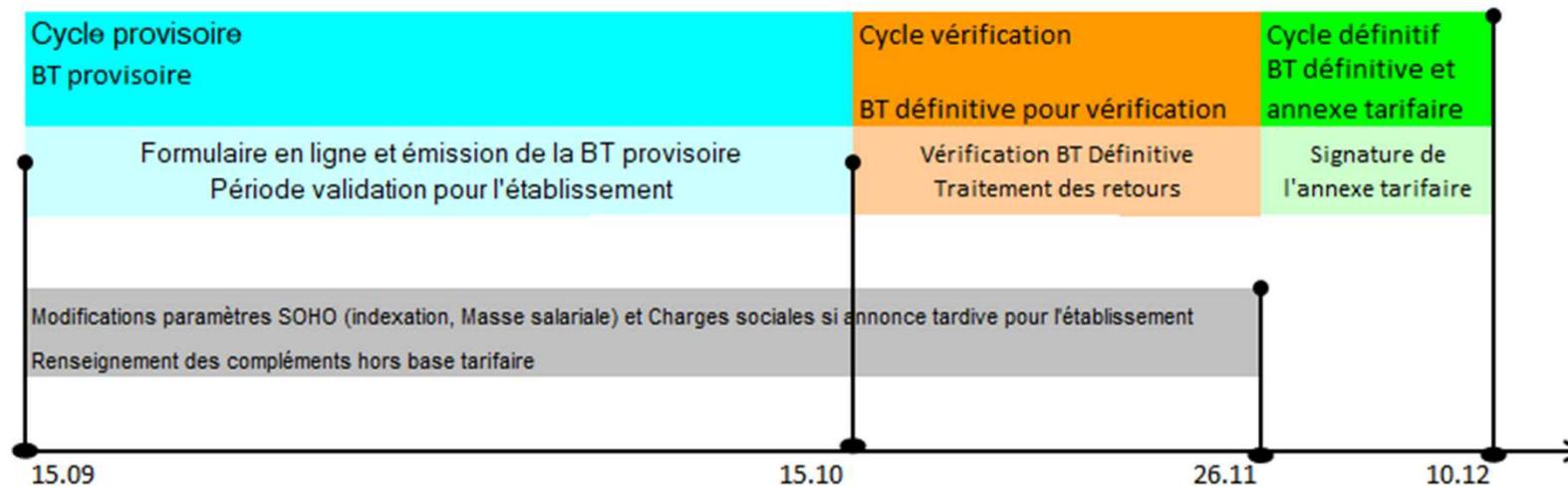


# Procédure tarifaire:

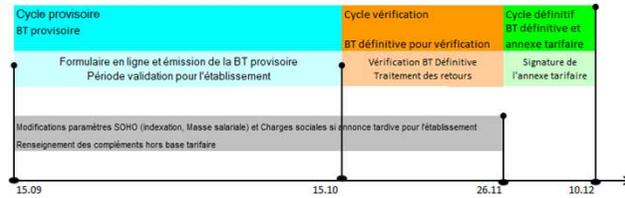
## Cycle provisoire

- Les institutions doivent remplir le formulaire en ligne et peuvent générer leur base tarifaire provisoire.
- Cette période vous permet:
  - corriger vos valeurs pour les champs éditables par les institutions (charges sociales, etc.)
  - transmettre votre nouvelle certification qualité si elle a été renouvelée cette année (justificatif nécessaire)
  - Transmettre les informations relatives aux démarches de sécurité au travail (MSST) (justificatif nécessaire)
  - Transmettre montant impôt foncier peut être annoncé (facture requise)

# Déroulement et calendrier: Cycle de vérification



Dès 16.10	Cycle de vérification DIRHEB -> modifications des paramètres SOHO: (traitement annonces tardives ch. sociales, index. et masse salariale, etc.) ~ 05.11: Envoi BT définitive pour vérification	DIRHEB / Etablissements
26.11	Fin de la période de vérification Intégration des retours des établissements (mail réponse + correction dans cycle vérification)	Etablissements

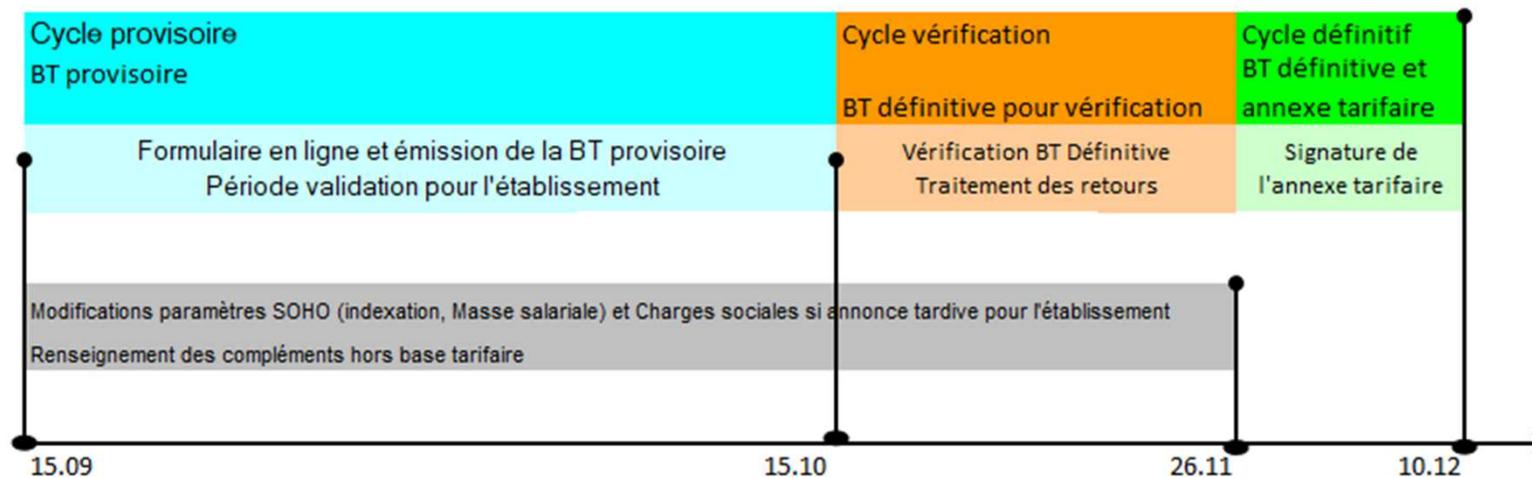


# Procédure tarifaire:

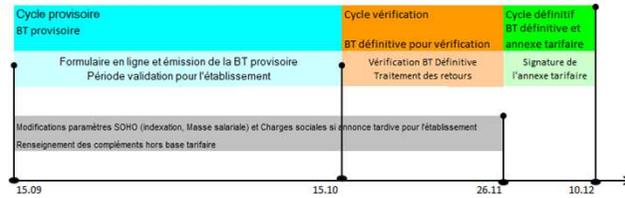
## Cycle vérification

- La DIRHEB envoie votre **base tarifaire pour vérification** (env. deux semaines après la fermeture du formulaire en ligne (dès le 5.11))
- Durant ce cycle, possibilité d'annoncer les adaptations de charges sociales patronales tardive (ces modifications doivent être dûment motivées pour être acceptées)
- Durant ce cycle, la DIRHEB procède à la mise à jour de certains paramètres (modification IPC, annuité salaires, etc.)
- Délai au 26.11 pour vérifier les documents relatifs aux données prises en considération

# Déroulement et calendrier: Cycle définitif



26.11	Cycle définitif: préparation BT définitives, annexe tarifaire, annexe apprentis ~ 01.12: Envoi des BT + Annexes	DIRHEB / FHVi
10.12	Délai Signature de l'annexe tarifaire et renvoi	Etablissements
10.12	Envoi des tarifs 2022 à la CCAVS et fermeture de la procédure SOHO	DIRHEB



# Procédure tarifaire: Cycle définitif

- Début décembre: Envoi de la base tarifaire définitive et annexe tarifaire pour signature.
- Il est impératif de renvoyer les documents dans les délais:
  - tarifs 2022 doivent être envoyés à la Caisse Cantonale vaudoise de Compensation AVS (CCVD) (màj des PC au 01.01.2022)
  - Mise à jour des aides individuelles (DIRHEB)

# Support métier et technique: Vos interlocuteurs

Adresse mail: [soho@vd.ch](mailto:soho@vd.ch)

Par téléphone (selon liste)

**Pour le Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé**

Olivier Paley (021 316 52 50), Cyrille Nginamau(021 316 72 70)



**Pour le Pôle Psychiatrie et addictions**

David Josseron (021 316 52 69) , Geneviève Stucki (021 316 55 97)

Questions relatives aux **aspects infrastructure** (forfaits mobiliers et immobiliers, simulations relatives aux projets de construction, Fichier des surfaces et plans couleurs)

Sophie Huot (021 316 51 57) , Unité projets transverses et coordination

Olivia Feriani-Cocagne (021 316 07 94), Unité projets transverses et coordination

Questions techniques: Olivier Fremont, [helpdesk@fhvi.ch](mailto:helpdesk@fhvi.ch), (079 821 39 35)

# Précisions: Charges sociales

- Charges sociales
  - Les annonces tardives de modifications de charges sociales patronales dûment motivées sont acceptées seulement jusqu'au 30.11
  - Celles annoncées après cette date ne pourront pas être prises en considération dans le tarif 2022
  - La marge de tolérance des charges patronales pour le tarif 2022 est de 1 point de pourcent (en vigueur dès 01.01.2020)  
([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/sante\\_social/ems/fichiers\\_pdf/2018\\_1121\\_LT\\_marge\\_de\\_tol%C3%A9rance\\_TCS\\_2019-2010.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/sante_social/ems/fichiers_pdf/2018_1121_LT_marge_de_tol%C3%A9rance_TCS_2019-2010.pdf))

# Précisions: Compléments (hors) base tarifaire

- Compléments tarifaires
  - Seuls les compléments relatifs aux **certifications qualité** et **sécurité au travail** et à l'adaptation de **l'impôt foncier** (justificatif de la facture obligatoire) peuvent être annoncés à l'adresse suivante [soho@vd.ch](mailto:soho@vd.ch) d'ici au 15.10
- Compléments hors base tarifaire
  - Les autres compléments hors base tarifaire accordés en 2022 feront l'objet d'une analyse par les pôles et l'unité de construction (ex. fonds mobilier et immobilier)



# Portail: Outil tarifaire

## Accès au formulaire en ligne

<https://connect.fhv.ch/vdsash>

- Les utilisateurs conservent leur accès d'une procédure à l'autre (pas de renvoi automatiquement avant l'ouverture)
- Les demandes de renvoi de mot de passe doivent être adressées par courrier à [helpdesk@fhvi.ch](mailto:helpdesk@fhvi.ch).
- Les changements d'accès (création, suppression et édition) nécessitent de remplir le formulaire d'accès PHMS à disposition sur le site internet, page [www.vd.ch/soho](http://www.vd.ch/soho).
  - A noter que l'accès est nominatif et le formulaire doit être signé par la direction de l'établissement.

# Portail: Outil tarifaire

- **Contenu du formulaire: 5 onglets**

Données établissement	Regroupe les informations que vous pourrez modifier et/ou compléter jusqu'à la date de fermeture du cycle provisoire (15.10)
Données d'infrastructure	Vous êtes invités à valider les informations existantes. Seules les modifications en lien avec l'autorisation d'exploiter seront modifiées cette année. Pour toutes autres modifications, vous devez remplir le formulaire d'annonce de modification qui se trouve sur notre site internet : <a href="http://www.vd.ch/construction">www.vd.ch/construction</a> Formulaire à renvoyer à: <a href="mailto:uptc.dirheb@vd.ch">uptc.dirheb@vd.ch</a>
Paramètres	Il vous permet de prendre connaissance des informations générales de paramétrage et des montants utilisés pour les différents fonds et réseaux
Compléments BT	Il vous permet de visualiser les éventuels ajustements de charges sociales intégrés à votre base tarifaire ainsi que les compléments et frais généraux (démarche MSST, démarche qualité, frais d'énergie et eau, impôt foncier).
Compléments hors BT	Il concerne les données hors base tarifaire. Il est actuellement vide et sera complété dans le courant de la procédure.

# Données architecturales

- **Mise à jour 2021 (EMS +20ans)**
  - En 2021, l'ensemble des EMS dont les dossiers SOHO dataient de plus de 20ans ont été invités à renouveler et mettre jour leurs données infrastructures. Cette mesure a concerné 21 établissements.
- **Rappel pour Modifier / ajuster les données architecturales**
  - Travaux (entretiens / nouvelle construction)**
    - Dès que possible, via le formulaire demande d'autorisation pour les travaux dans un établissement de type EMS, EPSM, HNM/PPS.
  - Conjoncture**
    - Dès que possible, via le pôle (PPAD, PGPA) et l'équipe UPTC

# Vos questions?

- Directement par mail:
  - [soho@vd.ch](mailto:soho@vd.ch)
- Documentation et FAQ sur: [www.vd.ch/soho](http://www.vd.ch/soho)



# Merci pour votre attention

